

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BAZOUGE-DU-DESERT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

Etaient Présents : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes ROYER Angélique, JOURDAN Marie-Thérèse, CATTEAU Valérie, LECOMPTE Michelle, MM. BRAULT Christophe, BRAHIM Xavier, DEGASNE Daniel, DALIGAULT Noël, ORY Sylvain. ROUSSEAU Henri.

Excusé : M. GAUTIER Henri-Claude.

Secrétaire de séance : M. Sylvain ORY.

Le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à intégrer à l'ordre du jour les points suivants :

- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Georges de Rlt,
- Approbation de la convention avec l'EDF.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intégrer ces points.

L'ADMINISTRATION GENERALE

Lettre de démission du 2^{ème} Adjoint : Henri-Claude GAUTIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Henri-Claude GAUTIER a fait part de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint et de conseiller municipal. Son courrier a été transmis en Préfecture dès réception de la lettre. Dès l'acceptation de la démission par le Préfet, le conseil municipal devra se réunir dans le délai de 15 jours. Le Conseil municipal prend acte.

2018-38 Approbation du contrat d'Objectifs

Monsieur le maire rappelle le principe de cette étude globale d'aménagement établie pour une projection à 10-15 ans. Cette étude a été organisée en 3 étapes :

- Un diagnostic de territoire, validé en juin 2017 par le conseil municipal,
- Une proposition de scénarios pour la stratégie de revitalisation du centre bourg validé en décembre 2017 par le conseil municipal,
- L'élaboration d'un programme d'actions.

Monsieur le maire présente le programme d'actions à l'ensemble du conseil municipal sous la forme d'un plan guide réalisé par Nadège Mazoué, architecte urbaniste. Plusieurs axes ont été définis :

- **La requalification et l'animation du cœur de bourg** en accompagnant et en impulsant de nouveaux usages sur les différents lieux de vie pour animer le centre bourg, favoriser la convivialité autour de lieux agréables disséminés dans le bourg :
 - o L'implantation du commerce de la boulangerie pâtisserie en cœur de bourg,
 - o L'espace intergénérationnel,
 - o Le verger derrière le restaurant,
 - o L'aménagement de l'étang,
 - o En parallèle, le projet de réhabilitation de la salle des sports

- **La modification des principes de circulation aux entrées et dans le cœur du bourg**, telle que la circulation autour de l'église : un sens unique permet de donner de l'épaisseur aux déplacements des piétons et la mise en place d'une zone 30,
- **Le développement de l'offre de l'habitat** : diversifier l'offre pour un bourg habiter et actif, valoriser le patrimoine pour affirmer l'identité du bourg.
- **La valorisation d'espaces publics reliés par un réseau de continuités douces** : une circulation sécurisée avec des espaces de qualité comme de jolies placettes à valoriser par quelques matériaux. Egalement, rechercher un lieu de stationnement de poids lourds et engins agricoles pour mieux sécuriser la place de l'église.

Monsieur le Maire propose d'établir des priorités à travailler en commission afin de pouvoir débiter quelques opérations avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose de privilégier l'apaisement des circulations par l'expérimentation d'une zone 30 aux entrées du bourg et la mise en place d'un sens unique autour de l'église sur une période de 6 mois.

L'autre priorité concerne l'habitat. Monsieur le maire propose d'engager des réflexions sur le secteur des jardins auprès du cimetière et de contacter l'EPF (Etablissement Public foncier) qui a un rôle de portage foncier et de négociations foncières auprès des propriétaires privés.

Afin de pouvoir présenter la finalité et la globalité du contrat d'objectifs, un document sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

(Départ de Valérie Catteau à 21h15)

Après débat, Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider ces propositions.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de valider l'ensemble du programme d'actions du contrat d'objectifs,
- de définir les axes de priorités tels que :
 - o la modification des principes de circulation aux entrées et dans le cœur du bourg en expérimentant sur une période de 6 mois,
 - o l'engagement d'une réflexion sur le secteur des jardins avec une prise de contact avec les propriétaires des terrains identifiés et l'EPF afin d'évaluer leur mutabilité.

2018-39 Convention tripartite de prélèvement – Créancier EDF – à intervenir entre la Commune de La Bazouge du Désert, EDF et le comptable DGFIP de Fougères

Considérant l'opportunité pour la Commune de La Bazouge du Désert d'opter pour le prélèvement automatique pour le règlement des factures d'énergie ou de services.

Considérant que les modalités d'exercice de cette faculté sont décrites dans une convention à intervenir avec le créancier EDF d'une part, mais également le comptable public (Trésorerie de Fougères d'autre part,

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les termes de la convention à intervenir entre la Commune de la Bazouge Du Désert, EDF et le comptable DGFIP de Fougères

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'approuver les termes de la convention tripartite de prélèvement – Créancier EDF – à intervenir entre la Commune de la Bazouge du Désert, EDF et le comptable DGFIP de Fougères,
- d'autoriser Monsieur le Maire à revêtir sa signature ladite convention.

2018-40 Future boulangerie : Présentation de l'APS 2

Dans le cadre du projet de la future boulangerie, Monsieur le Maire informe que l'APS n°1 présenté par l'architecte n'est plus conforme à la demande puisque la Commune a émis le souhait d'acquérir le bâtiment sis « 1 Rue Chanoine Hélesbeux ». La Commune attend une réponse du propriétaire. Pour avancer dans le projet, l'architecte a réalisé un APS n°2 sans évaluation financière.

Ce plan intègre les deux bâtiments contigus sis 1 et 3 Rue Chanoine Hélesbeux. Monsieur le Maire propose de valider le plan de la future boulangerie dans sa structure générale. Il rappelle à l'assemblée que l'architecte présentera un avant-projet détaillé avec une estimation financière précise.

Après débat,

***Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, Après en avoir délibéré
Décide***

- d'émettre un avis favorable à l'Avant-Projet Sommaire (esquisse n°2). Une remarque a été observée sur la demande de prolongement de l'espace vente côté SUD, mur de l'espace vente en continuité avec le mur du laboratoire boulangerie.

III. FINANCES**2018-41 DM n°1 – Virement de Crédit**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil municipal, il a été décidé de participer au capital de la Société Publique Locale à vocation touristique à hauteur de 265,00 €. Ce montant doit être imputé au compte 261 (Chapitre 26). Le budget communal ne prévoit pas de montant à ce chapitre. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer un virement de crédit comme suit :

Dépenses : Compte 2188 – Chapitre 21 :	- 265,00 €
Compte 261 – Chapitre 26 :	+ 265,00 €

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de procéder à cet ajustement budgétaire.

2018-42 Approbation du devis relatif au sinistre de l'Etang

Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil municipal, il a été décidé d'encaisser le chèque d'un montant de 22 214,50 € relatif au sinistre qui a eu lieu à l'étang. Monsieur le Maire présente les devis ci-dessous :

SOTRAV de Fougères : 27 173,40 € TTC,
INGENIEUR-CONSTRUCTEUR PINTO de Fougères : 23 718,00 € TTC

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de retenir le devis de l'entreprise Ingénieur- Constructeur PINTO pour un montant de **23 718,00 € TTC**,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis retenu.

2018-43 Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Louvigné du Désert pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la ville de Louvigné du Désert concernant la participation de la Commune de la Bazouge du Désert aux frais de fonctionnement de l'école publique élémentaire et maternelle pour l'année scolaire 2017-2018. La participation demandée est de 5 695,00 € pour 3 élèves en élémentaire (453,00 €) et 4 élèves en maternelle (1084,00 €).

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'accepter de verser la participation demandée pour un montant de 5 695,00 € pour 3 élèves en élémentaire et 4 élèves en maternelle.

2018-44 Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Georges de Rlt pour l'année scolaire 2017-2018

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Commune de St Georges de Reintembault concernant la participation de la Commune de la Bazouge du Désert aux frais de fonctionnement de l'école publique élémentaire pour l'année scolaire 2017-2018. La participation demandée est de 399,63 € pour un élève en élémentaire publique.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'accepter de verser la participation demandée soit 399,63 € pour un élève en élémentaire.

2018-45 Proposition d'achat bâtiment et parcelle à M. et Mme ROGER

Afin de favoriser la circulation allant vers le village de La Béchetière, il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition d'une parcelle et d'un bâtiment cadastrés en section D n° 326 situés au village des Tays appartenant à Mr et Mme ROGER, domiciliés au lieudit « Les Tays » à La Bazouge du Désert. Monsieur le maire propose d'acquérir ce bien au prix de 700,00 €. Le Conseil est amené à délibérer.

Après débat,

***Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, Après en avoir délibéré
Décide***

- d'acquérir la parcelle cadastrée en section D n°326 à Mr et Mme ROGER au prix de 700,00 € auquel il faut rajouter les frais de notaires,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour désigner un géomètre si besoin,
- de prendre en charge les frais afférents à ces acquisitions, frais de bornage et frais d'acte,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire auprès de Maître EGU-HARDY, notaire à Louvigné du Désert.

V - AFFAIRES DIVERSES

1- Acquisition d'une nouvelle caisse enregistreuse pour le restaurant

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il sera nécessaire d'acquérir une nouvelle caisse enregistreuse pour la gestion du restaurant car de nouvelles normes sont apparues récemment. Des devis sont demandés auprès de spécialistes. Le Conseil prend acte.

2- Information d'une conférence sur la guerre 39-45

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une conférence aura lieu le samedi 23 juin organisée par les bénévoles de la bibliothèque sur l'histoire de la guerre 39-45. Parallèlement à cette conférence, une exposition sur l'enfance cachée sera affichée entre le mardi 19 juin 2018 et le mardi 26 juin 2018 à la bibliothèque.

3- Courrier de Mme ROGERS

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mme ROGERS qui a une résidence secondaire au lieudit « Le Champs rond ». Elle signale que le chemin n'est pas praticable. Monsieur le maire rappelle que ce chemin n'est pas communal. Un droit de passage est utilisé pour accéder à la maison.

4- Jardins féerique 2018

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la Maire de Fougères relatif à l'opération « Jardins féeriques » au moment de Noël. Celle-ci propose de mettre à disposition un îlot à aménager d'une surface comprise entre 40 et 100 m2 dont l'exposition se tiendra du vendredi 7 décembre 2018 au 7 janvier 2019 à Fougères. Le conseil municipal prend acte.

5- Ouverture du Centre de loisirs la dernière semaine d'août

Monsieur le maire donne la parole à Mme Angélique ROYER pour l'organisation du centre de loisirs. Celle-ci informe qu'une enquête sur les besoins d'accueil du centre de loisirs la dernière semaine d'août vient d'être transmise à l'ensemble des familles fréquentant l'école privée. Dans l'attente d'un retour, le conseil municipal se positionne sur le fait qu'il faut au moins 8 enfants à fréquenter le centre de loisirs pour ouvrir la dernière semaine d'août 2018.

En deuxième partie, l'enquête porte sur les attentes et besoins des familles concernant le fonctionnement général du centre de Loisirs.

6- Mise en place du dispositif Argent de Poche

Monsieur le maire donne la parole à Mme Angélique ROYER relatif au dispositif argent de poche. Celle-ci souhaite savoir si le dispositif argent de poche peut être renouvelé cette année. Le conseil municipal est favorable à la reconduction.

7- Prochaines dates à retenir :

- **Commission urbanisme** : jeudi 31 mai 2018 à 20h30,
- **Commission ressources humaines** : jeudi 24 mai 2018 à 20h30
- **Conseil municipal** : jeudi 07 juin 2018 à 20h00.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes

Fait et délibéré le 17 mai 2018

Le Secrétaire de Séance,
Sylvain ORY

Le Maire,
Joseph BOIVENT

